



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 11090

Numéro SIREN : 326 094 471

Nom ou dénomination : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2013 sous le numéro de dépôt 63550



1306361101

DATE DEPOT : 2013-07-11

NUMERO DE DEPOT : 2013R063550

N° GESTION : 1982B11090

N° SIREN : 326094471

DENOMINATION : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

ADRESSE : 116 AV DU PRESIDENT KENNEDY 75016 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/06/14

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

PF du 14/06/12  
EH -

82 B11090

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE RADIO FRANCE**

Jeudi 14 juin 2012 à 15h00

Salle du 22<sup>e</sup> étage  
Tour centrale de la Maison de Radio France

Greffes du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R

11 JUL. 2013

**ORDRE DU JOUR**

N° DE DÉPOT

R63550

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2011.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'année 2011 et sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du Code du Commerce et de l'article 47-6 de la loi du 3 septembre 1986 modifiée.
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
4. Présentation du rapport annuel sur le contrôle interne.
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne. Informations comptables et financières.

**RESOLUTIONS A SOUMETTRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES DE RADIO FRANCE**

**JEUDI 14 JUIN 2012**

\*\*\*\*\*

**Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 qui se soldent par un bénéfice de 7 177 443.03 euros.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice à la réserve générale qui passera de 24 539 448,07 euros à 31 716 891.10 euros.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de ce que la société n'a conclu aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du Code de Commerce et de l'article 47-6 de la Loi du 30 septembre 1986 modifiée.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la nomination des cabinets PwC (PricewaterhouseCoopers) et Ernst & Young, comme commissaires aux comptes de Radio France pour les exercices 2012 à 2017.

Le cabinet Auditex (commissaire aux comptes suppléant de Ernst & Young) et Yves Nicolas, associé Directeur Général de PwC (commissaire aux comptes suppléant de PwC) sont nommés commissaires aux comptes suppléants pour les exercices 2012 à 2017.

**Cinquième résolution**

Après avoir entendu le rapport du Président directeur général prévu à l'article 117 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière et le rapport des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 120 de la même loi, l'Assemblée Générale approuve le rapport du Président.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités nécessaires.

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de Radio France**  
**du jeudi 14 juin 2012**

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2011.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'année 2011 et sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du Code du Commerce et de l'article 47-6 de la loi du 3 septembre 1986 modifiée.
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
4. Présentation du rapport annuel sur le contrôle Interne.
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne. Informations comptables et financières.
6. Nomination des nouveaux commissaires aux comptes.

Etaient présents :

Alexis KOHLER, Agence des Participations de l'Etat, Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie

Aymeric DUCROCQ, Agence des Participations de l'Etat, Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie

Gustave GAUQUELIN, Agence des Participations de l'Etat, Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie

Laurent ODOBEZ, commissaire aux comptes – Deloitte & Associés

Eric LEFEBVRE, Commissaire aux comptes - Cabinet KPMG

Pour Radio France :

- Jean Luc HEES, Président-directeur général
- Patrick COLLARD, Directeur général délégué
- Bérénice RAVACHE, Secrétaire générale
- Annick LECOMTE, Déléguée à l'audit interne
- Lucie MUNIESA, Directrice générale adjointe en charge des affaires économiques et financières
- Florence JOLIF, Directrice adjointe à la Direction Financière en charge du budget et du contrôle de gestion
- Laure GIRRE, Responsable du service comptable

Etait également présente :

- Anne CAZALA, Contrôleur général économique et financier

### **1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la gestion de l'exercice 2011.**

L'exercice 2011 dégage un résultat net (après impôt sur les sociétés) de 7.2 M€ qui repose en premier lieu sur un chiffre d'affaires en hausse de 3,2% par rapport à 2010, soit 19 455 euros.

Cette variation s'explique par la croissance de 3,5% de la contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement mais aussi par l'augmentation des recettes commerciales (dont les partenariats) et des ressources immobilières.

Il convient de noter que le résultat financier (4.7 M€ en 2011) est en hausse de 3.6 M€ par rapport à 2010 (réalisation d'une plus-value de cession de placements financiers de 3.1 M€ et faible consommation de trésorerie permettant 1.6 M€ de produits financiers supplémentaires par rapport au budget).

Le résultat exceptionnel (après retraitement des subventions d'investissement) est positif de 0.5 M€ et s'explique essentiellement par les pénalités appliquées aux entreprises du chantier, du fait du non-respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les investissements s'élèvent à 65.8 M€ en 2011 dont 45.4 M€ au titre des travaux de réhabilitation. Ils sont principalement financés par la capacité d'autofinancement dégagée en 2011 (23.7 M€).

La trésorerie nette s'établit à la clôture à 64.7 M€ au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 3 mai 2011 a arrêté les comptes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale de ce jour.

**2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'année 2011 et sur les opérations prévues par l'article L.225-38 du Code de Commerce et de l'article 47-6 de la loi du 3 septembre 1986 modifiée.**

Les commissaires aux comptes indiquent qu'ils ont procédé à l'audit des comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ils certifient sans réserve que les comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L823.9 du code de commerce relatives à la justification de leurs appréciations, ils portent à la connaissance de l'assemblée générale qu'une attention particulière a été portée à l'audit du poste des provisions compte tenu de son importance dans le bilan de Radio France.

Les commissaires aux comptes n'ont pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes indiquent que Radio France n'a conclu aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce et de l'article L47-6 de la Loi du 30 septembre 1986 modifiée.

**3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.**

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Radio France.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 qui se soldent par un bénéfice de 7 177 443.03 euros.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice à la réserve générale qui passera de 24 539 448.07 euros à 31 716 891.10 euros.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte de ce que la société n'a conclu aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du Code de Commerce et de l'article 47-6 de la Loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Ces trois résolutions sont approuvées.

**4. Présentation du rapport annuel sur le contrôle interne.**

Le rapport annuel sur le contrôle interne répond aux obligations de la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 dite « Loi de sécurité financière », loi qui a imposé un certain nombre d'obligations aux sociétés anonymes et a défini des règles de transparence en matière d'information comptable et financière. Il intègre également les exigences de la

transposition de la 8<sup>ème</sup> directive européenne notamment sur la description plus précise des principaux risques identifiés.

Il est à noter qu'en 2005, soit 2 ans après la parution de la loi LSF, cette obligation a été limitée aux seules « sociétés faisant appel public à l'épargne », ce qui dispensait Radio France de l'exercice. Cependant, le Conseil d'administration de Radio France, le Comité d'audit et l'Agence des participations de l'Etat, dans un souci de bonne gouvernance, ont souhaité que ce rapport continue d'être présenté chaque année.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (appellation conforme à l'esprit de la 8<sup>ème</sup> directive) est rédigé par la Délégation à l'audit interne au nom du Président. Il est structuré autour de deux parties :

La première partie consacrée à l'activité du Conseil d'administration et du Comité d'audit au cours de l'exercice 2011. Le comité d'audit a principalement suivi les travaux de réhabilitation, la négociation du nouvel accord collectif et l'activité de la Délégation à l'audit interne. En 2011, le comité d'audit a également examiné la politique de gestion de trésorerie de l'entreprise ainsi que les indicateurs financiers et de gestion, en lien avec le COM.

La seconde partie est consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Un plan de continuité d'activité a été mis en place pour permettre à Radio France de répondre à ses obligations réglementaires en cas de situation de crise. Un comité de projet a été constitué pour la mise en œuvre du COM. En outre, une réflexion sur les charges externes a été menée (nomination d'un Directeur des Achats fin 2011). La cartographie des risques a été actualisée. Par ailleurs, les démarches engagées en 2010 se sont poursuivies en 2011, notamment la prévention des risques portant sur la santé et la sécurité du personnel. En matière de sécurité des systèmes d'information, un référentiel a été élaboré pour permettre une évaluation au regard d'un dispositif cible. La dernière partie du rapport concerne la production de l'information comptable et financière et met l'accent sur la sécurité des activités de trésorerie.

En conclusion, l'année 2011 est une année de transition dans la structuration du contrôle interne et de la gestion des risques de Radio France.

#### **5. Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne, Informations comptables et financières.**

Les commissaires aux comptes rappellent qu'ils ont effectué leurs travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France dans le contexte d'établissement volontaire du rapport du Président de la société. Les diligences ont consisté à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces travaux, aucune observation n'est à formulée.

Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Radio France :

##### **Cinquième résolution :**

Après avoir entendu le rapport du Président-directeur général prévu à l'article 117 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière et le rapport des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 120 de la même loi, l'Assemblée Générale approuve le rapport du Président.

##### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.



**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes les formalités nécessaires.

Ces trois résolutions sont approuvées.

**6. Nomination des nouveaux commissaires aux comptes**

Il s'agit d'un chantier mené en lien très étroit avec le Comité d'Audit et l'Agence des participations de l'Etat.

Les règles applicables en la matière se trouvent à la confluence du droit des sociétés et du droit de la commande publique. Radio France a dû concilier ces deux droits et trouver une procédure permettant de garantir la sécurité juridique de cette désignation.

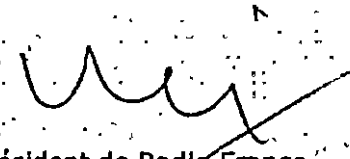
Un appel d'offres européen a été publié selon un cahier des charges préalablement validé. Neuf offres ont été reçues dans le délai imparti. A l'exception de l'un des dossiers, les dossiers reçus étaient de très grande qualité et comportaient des offres financières intéressantes, ce qui témoigne de l'appétence des acteurs du secteur pour obtenir un mandat de Commissaire aux Comptes de Radio France. Les auditions des candidats ont été menées dans le strict respect de l'égalité de traitement. Elles ont permis de préciser un certain nombre de points contenus dans leurs offres. Une attention particulière a été portée aux problématiques des conflits d'intérêts. Conformément aux règles des marchés publics, nous avons publié à l'avance les critères de notation et de pondération retenus. Il résulte de cet exercice la proposition de renouveler intégralement le collège de commissaires, en désignant les cabinets PwC et Ernst & Young comme nouveaux commissaires aux comptes, en remplacement de KPMG et Deloitte.

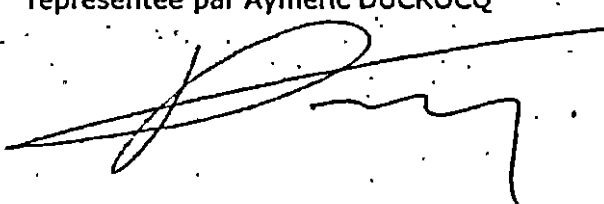
**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la nomination des cabinets PwC (PricewaterhouseCoopers) et Ernst & Young, comme commissaires aux comptes de Radio France pour les exercices 2012 à 2017.

Le cabinet Auditex (commissaire aux comptes suppléant de Ernst & Young) et Yves Nicolas, associé Directeur Général de PwC (commissaire aux comptes suppléant de PwC) sont nommés commissaires aux comptes suppléants pour les exercices 2012 à 2017.

Cette résolution est approuvée.

  
Le Président de Radio France,  
Jean Luc HEES

  
L'Actionnaire,  
Agence des participations de l'Etat  
représentée par Aymeric DUCROCQ

  
Certifié conforme  
Jean-Luc Hees